



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

16 JUIN 2025

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution numéro 2025-154 portant sur un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble dont l'adresse projetée est 129, rue de Bretagne (actuellement 129 et 143, rue de Bretagne).

Avis est donné par la présente, **qu'une assemblée publique sur ce premier projet de résolution numéro 2025-154 se tiendra le lundi 16 juin 2025 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal située au 255, boulevard Constable à McMasterville.**

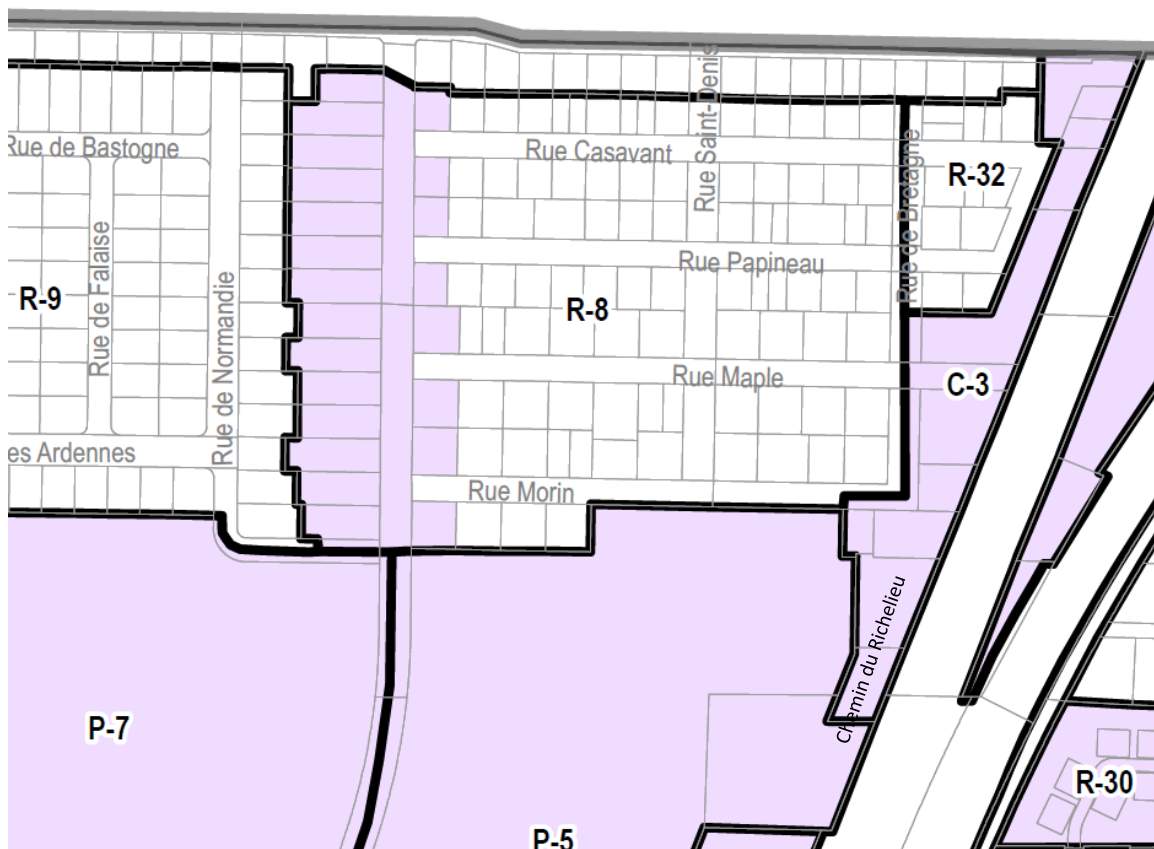
Le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, le premier projet de résolution visant à autoriser, sous certaines conditions, la construction d'une habitation d'au plus seize (16) logements ainsi que l'aménagement du terrain et du stationnement sur les lots 4 494 279 et 4 494 281 du Cadastre du Québec (lot projeté 6 684 073) où se trouvent actuellement les habitations unifamiliales aux adresses 129 et 143, rue de Bretagne.

Ce premier projet de résolution a été adopté dans le cadre du *Règlement numéro 441-00-2023 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* de la Ville de McMasterville. Ses objets sont de permettre :

1. Une habitation multifamiliale de seize (16) logements au lieu d'un maximum de deux (2) en plus d'un logement additionnel ou intergénérationnel par terrain;
2. Une marge avant d'au moins 3,14 mètres au lieu de minimum 7,5 mètres;
3. Une marge arrière d'au moins 6,67 mètres au lieu de minimum 6,97 mètres;
4. Une hauteur d'au plus 11,72 mètres au lieu d'un maximum de 9 mètres;
5. Un coefficient d'emprise au sol d'au plus 0,43 au lieu d'un maximum de 0,4;
6. Un garage souterrain dans la zone R-8 alors que ceux-ci ne sont pas autorisés dans cette zone;
7. Une case de stationnement située à au moins 0,64 mètre d'une fenêtre au rez-de-chaussée au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètre.

Cette résolution permettra de déroger aux articles 11.11.1 et 11.12 ainsi qu'à la grille des usages et des normes de la zone R-8 du *Règlement de zonage numéro 382*, tel que modifié, de la Ville de McMasterville.

La zone concernée par le projet est la zone R-8 qui est illustrée ci-dessous :



La résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Lors de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de cette résolution ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce premier projet de résolution seront entendus.

Le premier projet de résolution peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, pendant les heures normales d'ouverture. Il est également possible de le consulter sur notre site Internet (mcmasterville.ca), sous l'onglet « La Ville », dans la section « Avis publics ».

La semaine suivant l'assemblée publique, une présentation détaillée du projet particulier sera aussi disponible et pourra être consultée sur le site Internet de la Ville (mcmasterville.ca), sous l'onglet « La Ville », dans la section « Avis publics ». Cette présentation détaillée expliquera le contenu du premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption.

En plus de la possibilité de s'exprimer lors de l'assemblée publique, toute personne ou organisme peut transmettre ses questions ou ses commentaires par écrit à la Ville, au plus tard le 3 juillet 2025, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant « **Question ou commentaire relatif à la consultation sur le premier projet de résolution numéro 2025-154** » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'hôtel de ville située à l'adresse mentionnée précédemment en indiquant « **Question ou commentaire relatif à la consultation sur le premier projet de résolution numéro 2025-154** » sur l'enveloppe.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 6^e jour du mois de juin 2025.

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard